

Inscriptions scolaires rentrée septembre 2020.

Pour les enfants nés en 2017, les nouveaux arrivants sur la commune des Ormes et les grandes sections de Ports-De-Piles rentrant en CP à l'école des Ormes

Les inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée de septembre 2020 auront lieu du lundi 4 mai au vendredi 15 mai uniquement par mail (*).

Deux documents, fiche d'urgence et fiche de renseignements, sont téléchargeables sur le site de la mairie ([Vie communale – Ecole – Inscription](#)). Ces documents sont aussi téléchargeables sur le site de l'école des Ormes. Ils sont à compléter entièrement (**) et lisiblement au crayon noir et à transmettre par mail, à la mairie et à l'école, avant le 15 mai. Vous accompagnerez cet envoi d'une photocopie du livret de famille pages parents et enfant concerné et d'une photocopie du carnet de santé prouvant la mise à jour des vaccins obligatoires. En l'absence de l'un de ces documents l'inscription ne pourra pas être validée. Pour toutes questions, vous pouvez contacter la mairie par téléphone aux horaires d'ouverture habituels et l'école par mail (qui vous rappellera si nécessaire).

Lorsque votre inscription sera complète, vous recevrez par mail une plaquette de présentation de l'école (école, cantine, garderie, service de car...). Selon la date de déconfinement, une réunion sera organisée, à l'école par la directrice, pour les nouvelles familles. Lors de cette réunion et en entretiens individuels, des points particuliers pourront être abordés tels que situations familiales particulières, soucis de santé... (ne pas transmettre de documents relevant de ces deux derniers points par mail).

(*)

	Téléphone	Mail	Site internet
MAIRIE	05 49 85 61 30	les-ormes@departement86.fr	https://lesormes.fr/
ECOLE	05 49 85 64 18 Pas joignable pendant le confinement.	ce.0860439k@ac-poitiers.fr	http://ecoles.ac-poitiers.fr/lesormes/?lang=fr

(**) En cas de séparation, les coordonnées des deux parents doivent apparaître sauf en cas de jugement prouvant que l'un des deux parents est déchu de ses droits parentaux.

Ces deux fiches (renseignements et urgence) suivront votre enfant jusqu'à la fin de sa scolarité dans notre école. Elles vous seront transmises à chaque rentrée pour des corrections éventuelles. Les numéros de téléphone et adresses mail doivent être toujours lisibles et toujours à jour.

Une attestation d'assurance scolaire (individuelle accident et responsabilité civile) vous sera demandée dès le jour de la rentrée. Vous pouvez souscrire une assurance scolaire type MAE ou demander cette attestation à votre assureur habituel.